



MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

N° 897.913

Classif. Internat.: A23K/C07C

Mis en lecture le:

30 - 01 - 1984

LE Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;

Vu le procès-verbal dressé le 5 octobre 19 83 à 10h. 55
au Service de la Propriété industrielle;

ARRÊTE :

Article 1. - Il est délivré à la Sté dite : VEB JENAPHARM
 Otto-Schott-Strasse 13, Jena (Allemagne) (R.D.A.)

repr. par Bugnion S.A. à Bruxelles,

un brevet d'invention pour: Nourriture médicinale pour animaux
(Inv. : A. Kramer, W. Weuffen, D. Ehlert, F. Kruligk et
G. Grübel)

qu'elle déclare avoir fait l'objet d'une demande de brevet,
non encore accordée à ce jour, déposée en Allemagne
(République Démocratique) le 22 mars 1982,
n° WP A 23 K/238 323/1

Article 2. - *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 28 octobre 19 83
 PAR DELEGATION SPECIALE:

Le Directeur

L. WUYTS

89713

Mémoire descriptif déposé à l'appui de la demande de brevet d'invention
pour :

" NOURRITURE MEDICINALE POUR ANIMAUX "

formée par :

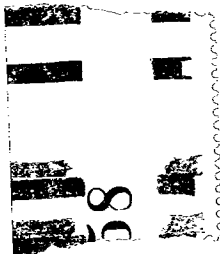
la société dite : VEB JENAPHARM,
Otto-Schott-Strasse, 13
JENA, République Démocratique Allemande

Le demandeur déclare qu'une demande de brevet n° WP A 23 K/238 323/1
a été déposée le 22 mars 1982 en République Démocratique Allemande, de-
mande qui n'a pas encore été publiée.

Inventeurs : Dr. Axel Kramer
Prof. Dr. Dr. Wolfgang Weuffen
Dr. Dieter Ehlert
Frank Kruligk
Gerhard Grübel

=====

3J015.12.BE.4/238 323/1



qu'il se produit une migration des agents pathogènes sous l'effet de la pression sélective de la chimiothérapie, qu'il se manifeste des effets secondaires systémiques chez l'animal, inconvénients auxquels s'ajoute celui du caractère problématique de la résistance. L'évitement de l'apparition de maladies, d'une part, et le déroulement optimal des processus de digestion sous la protection d'une flore des biotopes épisomatiques avantageuse à l'organisme pouvant être atteint, par des mesures antiseptiques convenables, d'autre part, mènent non seulement à une amélioration de l'état de santé, mais aussi à une meilleure croissance ou augmentation de la masse du corps, sans présenter les inconvénients cités plus haut de l'emploi des agents chimiothérapeutiques.

Le but de la présente invention est de procurer un moyen antiseptique de protection et de thérapie du tractus gastro-intestinal qui permette de prévenir et de traiter les affections diarrhéiques infectieuses à l'aide d'une combinaison de nourriture pour animaux, telle que fourrage, et d'un antiseptique, au moyen de laquelle il puisse être obtenu, pour une toxicité systémique et locale minimale, un effet de protection et de thérapie sûr et, en même temps, ergotrope. Il sera en même temps obtenu une prévention de maladies infectieuses d'autres localisations, en particulier des pneumonies, qui sont directement ou indirectement fonction de la composition optimale des biotopes épisomatiques, ainsi qu'une prévention des effets de ces maladies, par exemple de la nécessité d'une chimiothérapie, d'un retardement de la croissance ou augmentation de la masse du corps et de pertes d'animaux.

La présente invention vise à procurer, par la combinaison d'alkyl-benzyl-phénols halogénés à action antiseptique à des aliments de genre courant et habituel, une nourriture médicinale pour animaux qui ait un effet de protection et de thérapie, en même temps qu'un effet ergotrope, de même qu'elle vise à éviter l'emploi d'agents chimiothérapeutiques à de telles fins. On a constaté que des aliments de genre courant et habituel, avec des alkyl-benzyl-phénols halogénés, isolés ou en combinaison, avaient un remarquable effet de protection et de thérapie, en même temps qu'un effet ergotrope. Par l'utilisation de cette nourriture médicinale pour animaux, en particulier dans les conditions d'élevage à l'échelle industrielle, la croissance des animaux est favorisée dans une mesure très sensible, l'apparition de maladies infectieuses d'autres localisations

pouvant résulter des maladies du tractus gastro-intestinal est largement évitée ou l'évolution des maladies est fortement adoucie, de même que les pertes d'animaux sont réduites dans une mesure considérable. En même temps, le développement de la masse du corps ou croissance est nettement favorisé. Un avantage supplémentaire qu'offre l'emploi de la nourriture médicinale pour animaux qui fait l'objet de la présente invention réside en ce que lorsque l'administration de cette nourriture a été interrompue, l'effet ergotrope et la bonne croissance des animaux se maintiennent pendant un temps relativement long.

On expliquera encore ici la présente invention de façon plus ample-ment détaillée en se référant à des exemples de réalisation de celle-ci que l'on décrira ci-après.

Exemple de réalisation 1

On dissout 500 ml de 2-chloro-6-méthyl-4-benzyl-phénol (CMB) dans 2 l d'éthanol à 96 %. On répartit peu à peu la solution ainsi obtenue, de façon uniforme, dans 20 kg de nourriture pour animaux, en l'y pulvérisant et en remuant le mélange de façon constante. Ce mélange premier est ensuite complété d'une autre quantité de nourriture pour animaux, à laquelle il est mélangé à fond, pour former 1 t de nourriture pour animaux.

Exemple de réalisation 2

162 porcelets sevrés (groupe expérimental) ont reçu la nourriture médicinale pour animaux qui fait l'objet de la présente invention, l'administration de cette nourriture ayant débuté immédiatement après le sevrage et ayant été poursuivie pendant 21 jours. Parallèlement, on a entretenu dans la même porcherie et dans des conditions identiques un groupe de contrôle de 324 animaux, qui ont reçu la même nourriture à laquelle n'avait pas été ajouté l'agent CMB qui fait l'objet de la présente invention. Tous les résultats devaient être appréciés par rapport au groupe de contrôle et en rapport avec les expériences vétérinaires et zootechniques de nombreuses années qui avaient été faites dans cette installation de production animale ou élevage à l'échelle industrielle. Comme critère le plus important, on a relevé que la morbidité diarrhéique dans le groupe expérimental était sensiblement plus faible que chez les animaux de contrôle (voir tableau donné plus loin). Dans le cas du groupe expérimental, aucune administration d'agents chimiothérapeutiques ne fut nécessaire, tandis que tous les animaux du groupe de contrôle durent

faire l'objet d'une administration d'agents chimiothérapeutiques le 10ième, le 11ième et le 12ième jour d'élevage, comme c'était la règle dans cette installation depuis des années. Dans le cas du groupe expérimental, l'augmentation quotidienne de la masse du corps fut de 58 % plus élevée que dans le cas du groupe de contrôle. Après la cessation de l'administration de la nourriture médicinale pour animaux, les animaux expérimentaux se développèrent également nettement mieux que les animaux du groupe de contrôle. Ceci s'applique à l'augmentation de la masse du corps ou croissance et à l'état général clinique.

Exemple de réalisation 3

A 40 porcelets sevrés chez lesquels de fortes affections diarrhéiques s'étaient déclarées le 10ième jour après le sevrage, on a administré pendant 14 jours la nourriture médicinale pour animaux ayant été préparée selon les indications données dans l'exemple de réalisation 1 qui précède, et la diarrhée fut complètement dominée le 3ième jour.

Exemple de réalisation 4

De la même manière que dans le cas de l'exemple de réalisation 1 et dans le cas de l'exemple de réalisation 2 qui ont été donnés plus haut, on a obtenu des résultats favorables en utilisant les agents indiqués ci-après :

2-bromo-6-méthyl-4-benzyl-phénol, 2-bromo-6-éthyl-4-benzyl-phénol, 2-chloro-6-méthyl-4-(4'-butyl tert.) benzyl-phénol, 2-chloro-6-méthyl-4-(4'-isopropyl) benzyl-phénol, 4-chloro-2-méthyl-6-(4'-butyl tert.) benzyl-phénol, et 4-chloro-2-éthyl-6-(4'-isopropyl) benzyl-phénol, ainsi que les sels de ceux-ci.

Tableau : Efficacité de protection et ergotrope du 2-chloro-6-méthyl-4-benzyl-phénol chez des porcelets sevrés

Groupe	Absorption de nourriture (g)		Masse de corps (kg)		Augm. poids (g/j)	Survenance de diarrhée									
	1ère sem.	2ème sem.	n 1er J.E.	n 21ème J.E.		1ère sem.	2ème sem.	3ème sem.							
groupe expérimental	98	316	495	310	168	7,9	154	10,5	126	43	37	80	46	63	29
groupe de contrôle	104	291	533	313	324	7,7	308	9,5	84	43	40	97	86	76	25

sem.

= semaine

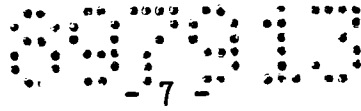
J.E.

= jour d'élevage

n

= nombre d'individus

6000



REVENDICATIONS

1. Nourriture médicinale pour animaux, telle que fourrage, destinée à servir de moyen antiseptique de protection et de thérapie du tractus gastro-intestinal, caractérisée en ce qu'elle est constituée par un mélange d'alkyl-benzyl-phénols halogénés à action antiseptique à des bases nutritives de genre courant et habituel.

2. Nourriture suivant la revendication 1, caractérisée en ce qu'il est utilisé en ordre premier, comme agent antiseptique, du 2-chloro-6-méthyl-4-benzyl-phénol.

3. Nourriture suivant la revendication 1, caractérisée en ce qu'il est utilisé, comme agent antiseptique, un agent de structure analogue à celle du 2-chloro-6-méthyl-4-benzyl-phénol, tel que du 2-bromo-6-méthyl-4-benzyl-phénol, du 2-bromo-6-éthyl-4-benzyl-phénol, du 2-chloro-6-méthyl-4-(4'-butyl tert.) benzyl-phénol, du 2-chloro-6-méthyl-4-(4'-isopropyl) benzyl-phénol, du 4-chloro-2-méthyl-6-(4'-butyl tert.) benzyl-phénol, du 4-chloro-2-éthyl-6-(4'-isopropyl) benzyl-phénol, ainsi que les sels de ceux-ci, isolément ou en combinaison entre eux.

Société dite : VEB JENAPHARM

P.P. Bugnion S.A.

Bruxelles, le 5 octobre 1983

